

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

EN SEANCE DU
LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 A 20h



Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
33.2025	Convention stérilisation et identification des chats libres sauvages	Adopté à l'unanimité
34.2025	Subvention département de la Vendée - Restauration des archives communales	Adopté à l'unanimité
35.2025	Convention définissant les modalités de la prestation Paie d'urgence CDG85	Adopté à l'unanimité
36.2025	Demande de subvention exceptionnelle - AGRESPO	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 09/09/2025

Le Maire
Arnaud PRAILE





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation :
04 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUVINET Marietta, LERIN Sophie, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine, MIDAVAIN Anne, DEVANNE David, RAUTUREAU Anthony

ABSENTS EXCUSES : HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

Secrétaire de séance : DEVANNE David

N°33/2025 – Convention stérilisation et identification des chats libres sauvages – Fondation 30 Millions d'amis

Depuis septembre 2013, la Fondation 30 Millions d'amis a mis en place des actions visant à maîtriser les populations des chats errants. Lorsqu'une municipalité s'engage à faire procéder à la capture, à la stérilisation, à l'identification des chats errants, puis à les relâcher dans les mêmes lieux ; la Fondation prend alors en charge des frais de stérilisation et de tatouage des chats.

La commune de Saint Malo du Bois est justement confrontée à ce problème grave de prolifération de chats errants. Elle souhaite remédier à ce fléau, en trappant ces animaux et en les stérilisants avec l'aide d'une association de protection animale, et en partenariat avec une clinique vétérinaire.

La commune sollicite à ce titre un soutien financier, par le biais de la signature d'une convention intitulée « stérilisation et identification des chats libres sauvages ».

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver cette convention de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la convention de la Fondation 30 Millions d'amis « stérilisation et identification des chats libres sauvages » et D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents en lien avec ce dossier.

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance,
DEVANNE David





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation :
04 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUVINET Marietta, LERIN Sophie, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine, MIDAVAIN Anne, DEVANNE David, RAUTUREAU Anthony

ABSENTS EXCUSES : HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

Secrétaire de séance : DEVANNE David

N°34/2025 – Subvention Département de la Vendée – Restauration des archives communales

Dans le cadre d'une restauration d'une pièce du patrimoine documentaire de la commune de Saint Malo du Bois, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une demande de subvention au Département de la Vendée selon le plan de financement suivant :

PLAN FINANCEMENT

Opération : Restauration des archives communales

DÉPENSES	MONTANTS en euro hors taxes	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	MONTANTS en euro toutes taxes comprises	RECETTES	Taux	MONTANTS en euro
Travaux de restauration	394,00 €	20,00%	79 €	473 €	Département de la Vendée	30,00%	118 €
			0 €	0 €			
			0 €	0 €			
			0 €	0 €			
			0 €	0 €	Autofinancement	70,00%	355 €
			0 €	0 €			
			0 €	0 €			
			0 €	0 €			
			0 €	0 €			
TOTAL	394,00 €		79 €	473 €	TOTAL		473 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la demande de subvention pour la restauration d'une archive et donc de VALIDER la demande de subvention au Département de la Vendée.

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
PRAILE Arnaud



Le Secrétaire de Séance,
DEVANNE David



Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation :
04 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRÉSENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUVINET Marietta, LERIN Sophie, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine, MIDAVAIN Anne, DEVANNE David, RAUTUREAU Anthony

ABSENTS EXCUSES : HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

Secrétaire de séance : DEVANNE David

N°35/2025 – Convention définissant les modalités de la prestation « Paie d'urgence » assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un accompagnement à la prise de poste est confié au Centre de Gestion de la FPT de la Vendée au 1^{er} octobre 2025.

A cet effet, une convention est signée afin de définir les prestations offertes par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la convention proposée par le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée.

Article 2^{ème} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de la prestation PAIE D'URGENCE.

Article 3^{ème} : PRECISE que le règlement de cette prestation sera assuré régulièrement comme indiqué dans l'article 5 de la convention.

Article 4^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance,
DEVANNE David



Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation :
04 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUVINET Marietta, LERIN Sophie, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, DEVANNE David, RAUTUREAU Anthony

ABSENTS EXCUSES : HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

Secrétaire de séance : DEVANNE David

N°36/2025 – Demande de subvention exceptionnelle - AGRESPO

L'AGRESPO a la charge du restaurant scolaire sur la commune de Saint Malo du Bois.

Afin de soutenir financièrement cette association et au vu de la situation de la trésorerie, M. Le Maire propose de verser une participation totale exceptionnelle d'un montant de : 4 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la demande de subvention exceptionnelle de l'AGRESPO d'un montant total de 4 000 €.

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance,
DEVANNE David